

Conseil municipal du 19 Août 2014

Présents : Mr le Maire ainsi que l'ensemble du conseil municipal (15 présents)

1 / Passage à temps complet (35 h hebdomadaire) des employées du centre de loisirs .

Pour faire face aux contraintes des nouveaux rythmes scolaires (école le mercredi matin et 3 h /semaine de temps d'activité périscolaire) le temps de travail de Marie-France Carrera, Palmyre Pol et Evelyne Perez est porté à 35 h hebdomadaire. Les horaires seront établis et validés avec les intéressées. Le coût de cette mesure est de l'ordre de 5000 € /an. L'aide de l'état est de 90 € par enfant scolarisé et par an pour les années 2014-2015 et 2015-2016 soit environ 6300 €/an. L'aide de la CNAF est de 0.50 € par heure réalisée et par enfant soit 2700 €/an sur la base de 50 enfants sur 36 semaines.

La différence entre les nouvelles recettes perçues et les coûts de personnel nouveaux servira à financer les intervenants extérieurs comme par exemple Les Arts d'Aure.

Adoptée à l'unanimité

2/ Solde des budgets des lotissements pavillonnaire et artisanal du Biaou

Ces projets ayant été abandonnés il est obligatoire de solder ces budgets et d'intégrer le déficit de 47180 € dans le compte administratif de 2014. Ce déficit se décompose ainsi :

Lotissement pavillonnaire :

- 6470 € en fonctionnement
- 21558 € en investissement

Lotissement artisanal :

- 19152 € en investissement

Adopté à l'unanimité

3/ Litige avec la commune d'Ilhet

La décision de justice du 19 Juin 2014 (notifiée par huissier le 13 août 2014) nous impose de restituer à la commune d'Ilhet le territoire accordé par erreur en 1945 (99 ha) et de redéfinir les limites de ce territoire par réarpentage à frais partagés dans les six mois qui suivent ce jugement.

Notre avocat est favorable à un appel ciblé sur la propriété de la carrière de marbre vert.

Mr le Maire nous indique qu'il s'abstiendra lors du vote étant donné les rapports de travail très étroits qu'il entretient avec le maire d'Ilhet et ses conseillers notamment dans le cadre de la CCA, du SIVU de BIS et du SMVAL. Mr le Maire nous rappelle tous les tenants et aboutissants de cette affaire et insiste sur l'importance d'une bonne cohésion et solidarité rurales pour les années à venir. Il nous informe qu'une médiation judiciaire est possible (et souhaitable) avec la partie adverse en cas d'appel. Tous les conseillers qui le souhaitent donnent leur sentiment sur ce sujet .

Résultat du vote : 2 abstentions (Francis et Chantal) ; 1 contre (Gilbert) et 12 pour l'appel

4/ Révision contrat et abonnements téléphoniques

Après négociations, l'opérateur SFR nous fait une proposition de 285.35 €/mois pour l'ensemble de nos besoins en téléphonie (contre 419.40 €/mois pour orange)

Le gain est de 1608.60 € par an

La proposition de SFR est adoptée à l'unanimité

5/ Dossier Moutic /Garet (plan joint)

Rappel du problème : une construction privée empiète sur le chemin rural (ancien chemin de la Soule) qui n'est plus affecté à un usage public . La solution proposée par l'ADAC est l'aliénation du chemin rural et la vente obligatoire des portions de chemin rural aux riverains concernés. Les conseillers doivent délibérer sur :

- l'aliénation du chemin rural
- mise en œuvre d'une enquête publique préalable
- la vente du terrain
- mise en demeure des riverains d'acquiescer le terrain
- l'acte de vente devant notaire ou par acte administratif

La proposition est adoptée à l'unanimité

6/ Les Marchés de Sarrancolin

Le conseil municipal doit délibérer sur :

- la mise en place d'un arrêté de règlement du marché
- des nouveaux tarifs :
 - 1 € par marché pour les commerçants permanents (étal de 1 à 5 m)
 - 1.50 € par marché pour les commerçants occasionnels (étal de 1 à 5 m)
 - 0.50 € par mètre linéaire supplémentaire

- arrêté de nomination d'un nouveau régisseur titulaire ainsi que d'un suppléant

- titulaire : Chantal Mazières

- suppléante : Geneviève Dessacs

Toutes les propositions sont adoptées à l'unanimité

7/ Délibérations sur les indemnités du percepteur

Le conseil municipal doit voter les indemnités de conseil du percepteur concernant les années 2011-2012-2013. Le montant brut est de 535.70 € et de 488.25 € net.

Vote : Contre 5 (; Pour 10

8/ Programme SDE de remplacement des lampes à vapeur

Le conseil municipal doit voter la dépose de 35 lanternes à vapeur, la fourniture et le pose de 35 lanternes avec réduction de puissance de 30 % de 22 h 00 à 6 h 00 du matin .

L'économie d'électricité sera de 1360 €/an .

Le coût total est de 17 500 €. Le SDE participe pour 10500 €. Reste à la charge de la commune 7000 € qui sera financé par un emprunt contracté par le SDE.

Travaux et financement adoptés à l'unanimité

9/ Motion sur la baisse des dotations de l'état (document joint).

Une baisse de 11 Milliards d'euros des dotations aux communes et intercommunalités a été décidée sur la période 2014-2017. Le conseil municipal doit se prononcer sur le soutien aux demandes formulées par l'AMF sur les réductions des dotations ainsi que les transferts de charges et de mesures normatives.

Soutien voté à l'unanimité

10/ Création d'une résidence pour personnes âgées à autonomie réduite (GIR 3-4)

Altéo (usine de sarrancolin) souhaite céder un terrain de 3000 m2 quartier de la gare afin qu'il y soit réalisé une construction à vocation sociale.

L'OPH se porterait acquéreur et ferait réaliser par l'entreprise de Mr Benoît Pomes Darré 8 logements de 60 m2 pour personnes à autonomie réduite + 2 logements de 110 m2 pour deux familles chargées de veiller sur la sécurité et les services offerts aux résidents.

Le loyer serait plafonné à 1000 € services inclus (nettoyage, blanchissage, portage repas)

Le montage est donc de type public- privé.

Lors de la réalisation des travaux de second œuvre, des entreprises locales seront consultées.

La servitude existante du voisin (Mr Clément) sera évidemment respectée.

Projet accepté à l'unanimité

Question diverses

Avis d'enquête publique sur la carrière marbre vert (OMG) : la consultation du dossier se tiendra du 01/09 au 03/10.2014

Mr Bacardats souhaite évacuer des déchets inertes (gravats en faible quantité) sur la zone artisanale en projet (Biaou) : autorisation accordée

Mr Mur Didier voudrait stocker provisoirement du fumier sur la zone précédemment évoquée suite à des travaux de la CACG sur la zone de stockage actuelle : autorisation provisoire accordée.

Le loyer de Mr Chevreux (locataire groupe scolaire) va être réajusté (selon indice coût construction) : 413 € au lieu de 405 €

Logiciel Magnus de la mairie doit être mis à jour pour effectuer la dématérialisation des titres : le conseil autorise les frais de mises à jour

Mr Bourdieu (Hameau Plo) demande à être raccordé au réseau à ses frais : autorisation accordée.

Litiges travaux centre bourg : une réunion rassemblant tous les intervenants doit être tenue début septembre à l'initiative de la commission travaux.

Secours incendie : des travaux devront être réalisés afin de compléter les structures existantes zone Nord et Chapelet . Des travaux de maintenance connus et urgents doivent être faits sur plusieurs poteaux (route du Tous et Pesqué) .

